



CONDITIONS DE LOCATION SALLE DE L'EUROPE

NOMBRE LIMITE à 150 personnes

Pour les associations déclarées, la date limite de réservation est le 30 juin, en préservant les mois de mai et de juin pour les habitants de la commune, ainsi que le 3^e weekend de septembre pour la fête communale.

Celles-ci auront la gratuité de la salle 1 fois par année civile.

Les Quévrevillais pourront réserver à partir d 1^{er} juillet pour l'année suivante.

Les personnes ne résidant pas à Quévreville pourront réserver aux dates disponibles à partir du 1^{er} octobre.

Les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2020 .

Pour les habitants de la commune, la location de la salle est de 400 euros.

Pour les extérieurs, la location de la salle est de 650 euros.

Possibilité de louer des tables rondes, diamètre 180 (de 8 à 10 personnes) au tarif de 8 euros la table.

✓ (10 tables disponibles)

Prévenir en mairie une semaine avant, du nombre de tables et de chaises nécessaire à la location.

A l'inscription il sera réclamé 70 euros d'arrhes à régler par chèque. En cas d'annulation, cette somme ne sera pas restituée sauf si la salle a pu être relouée ou en cas de décès.

- Avant la remise des clés, il sera demandé :

- le solde la location,
- un chèque de caution de 800 euros,
- une attestation d'assurance.

Il sera fait un état des lieux d'entrée à la remise des clés le vendredi à 16h00, et un état des lieux de sortie sera effectué le lundi matin à 8h30. **En l'absence** du locataire, **aucune contestation** ne pourra être faite en cas de maintien total ou partiel de la caution.

Vous disposerez de la salle du vendredi 16h00 au dimanche soir.

Le locataire sera responsable des dégradations intérieures et extérieures à la salle.

L'accrochage des décorations devra se faire sur les supports prévus à cet effet (crochets)– pas d'agrafages, pas de punaises – pas d'adhésifs – pas de clous – etc.

La manipulation de l'estrade est interdite.

Attention aux bruits ! A partir de minuit, la sono devra être baissée de façon significative, et en aucun cas la sono devra être mise à l'extérieur de la salle.

Afin de **respecter le voisinage**, nous vous **demandons** de ne pas **laisser les fenêtres et les portes extérieures ouvertes** durant la nuit, de ne pas être **bruyants** lors de votre départ et de ne pas klaxonner.

✓ Le dimanche soir, vous devrez **nettoyer la salle, la cuisine, les sanitaires, le hall d'entrée à l'aide du matériel mis à disposition.**

L'extérieur de la salle devra être **propre** (absence de papiers, ballons, gobelets plastiques, etc.....)

✓ **Les chaises** (empilées par 12) et **les tables nettoyées**, devront être remises à **l'endroit où vous les aurez trouvé.**

Le locataire doit veiller à ce que **les plombs sécurisant les extincteurs ne soient pas ôtés s'ils n'ont pas été utilisés.** Tout **replombage** sera au frais du locataire.

❖ **Les objets cassés ou détériorés** vous seront facturés au prix de remplacement.

✓ **Les bouteilles en verre** devront être déposées dans le conteneur à verre situé au bout du parking de la salle.

Vérifier que vous n'avez rien laissé dans la salle (argent, vêtement, etc...)

- **LES CHIENS SONT INTERDITS DANS LA SALLE POLYVALENTE.**
- **IL EST INTERDIT D'OUVRIR L'ARMOIRE ELECTRIQUE.**
- **IL EST INTERDIT DE TOUCHER AU THERMOSTAT.**
- **IL EST INTERDIT DE FUMER.**

VERIFIER QUE LES ROBINETS SONT BIEN FERMES AVANT VOTRE DEPART.

Nom :

Mention « Lu et approuvé » et signature

SALLE DE L'EUROPE DE QUEVREVILLE LA POTERIE

Surface de la salle 200 m2 environ

- tables rectangulaire de 180 x 75 (table de 6 personnes)
(30 tables à disposition)
- tables rondes de diamètre 180 à la location
(10 tables maxi)
- 180 chaises

- Coin bar équipé de 2 mini frigos

- Cuisine équipée :
 - * cuisinière à gaz
 - * four électrique à vapeur avec 3 grilles
 - * lave-vaisselle
 - * armoire réfrigérée
 - * congélateur
 - * cafetière électrique (*vider le marc et la laver sans la mettre dans l'eau*)
 - * Micro-ondes

- pas de vaisselle de table